Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

****

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 24 septembre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Chavannes sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes ALLOU, BARBIER, CAGLIONI, DUBEAUD, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, PINCZON DU SEL (arrivée à 20h30), RADUGET, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BONILLO, BURLAUD, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

Suppléants présents : MM. BELLOT, NERON.

Pouvoir : M. MARECHAL à M. TALLAN.

Absents : Mmes DUPRIX, JOCHYMS, M. BEDOUILLAT

M. LABAN est désigné secrétaire de séance

.*******

Après adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2014, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
A l'unanimité de ses membres présents:

- **ACCEPTE** les admissions en non-valeur d'une créance totale de 1 038.04 € sur le budget général et de 4 308.70 € sur le budget annexe des ordures ménagères ;
- **VOTE** des décisions modificatives sur les budgets annexes de l'assainissement collectif en DSP et en régie ainsi que sur le budget principal ;
- **ADOPTE** le règlement intérieur des séances du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher modifié afin de prendre en compte l'évolution des textes portant sur le fonctionnement des collectivités territoriales à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014 ;
- **DECIDE DE NE PAS ADHERER** au SDE 18 pour la compétence à la carte « bornes de recharge de véhicules électriques » et **DE NE PAS PRENDRE** la compétence relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques ;
- **ADOPTE** le règlement d'assainissement collectif en régie de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher modifié ;
- **DECIDE** de maintenir le montant de la taxe de raccordement à 1 000 € à l'ensemble des communes du territoire de l'assainissement collectif en régie et d'émettre le titre de recette exécutoire de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif dès la demande de raccordement de l'usager ;
- **A 24 voix contre et 5 voix pour, REFUSE** la demande de résiliation du marché concernant le programme de prestation d'Assistance et de Conseil du service Ingénierie du Développement Durable de la Direction Départementale des Territoires au 31 décembre 2014 compte tenu de la décision du ministère en charge de l'agriculture de mettre fin aux prestations d'assistance conseil et **DESAPPROUVE** le désengagement de l'Etat dans ses fonctions d'assistance et de conseil auprès des collectivités territoriales ;

A l'unanimité de ses membres présents:

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet à 9.40/35ème heures hebdomadaires (annualisé) avec effet au 1er octobre 2014 ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la C.A.F. du Cher et auprès du Pays Berry St Amandois dans le cadre du programme européen LEADER au niveau du taux le plus élevé possible pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de l'accueil périscolaire ;

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule pour le service de l'accueil périscolaire multi-sites et **ACCEPTE** l'offre commerciale la mieux-disante de la SCAC AUTOMOBILES – Garage RENAULT à St Amand Montrond pour un montant HT de 12 735.17 € soit 15 238.50 € TTC ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la C.A.F. du Cher et auprès du Pays Berry St Amandois dans le cadre du programme européen LEADER au niveau du taux le plus élevé possible pour la réalisation du câblage ETHERNET d'un montant de 6 944.18 € HT ;
- **DECIDE** d'acquérir du mobilier de bureau pour le siège social et **ACCEPTE** le devis de la société MECANIC-BURO pour un montant global HT de 2 576.12 €
- **SOLLICITE** une subvention FEADER dans le cadre du programme Européen Leader du Pays Berry Saint Amandois pour le poste de Coordinateur Enfance-Jeunesse suite au plan de financement réajusté ;
- **DECIDE** de fixer le prix des places du concert de l'Orchestre Symphonique de Tours qui aura lieu le 21 novembre 2014 à la salle des fêtes de la commune de Levet à 10 euros et d'appliquer la gratuité pour les moins de 12 ans ;
- **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire intercommunal une quote-part pour la compétence « fleurissement » correspondant à 1.50 € par habitant et par commune à partir du programme de fleurissement 2015 et **ARRETE** que la Communauté de Communes ne prendra plus en charge l'installation et la gestion des jardinières sur les candélabres du territoire intercommunal à compter du programme de fleurissement 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.